

# DIALOGUE MULTIPARTITE SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE LA CEDEAO SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 20 ANS APRES

## RAPPORT FINAL



**SOMMAIRE**

- 1. INTRODUCTION.....3**
- 2. DEROULEMENT DE L’ATELIER .....4**
- 3. CONCLUSION .....11**
- 4. ANNEXES .....13**

## 1. INTRODUCTION

Le 21 décembre 2001, le Protocole sur la lutte contre la corruption<sup>1</sup> de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été adopté à la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement réunie à Dakar afin de favoriser le renforcement, l'harmonisation et la coordination des mesures de lutte contre la corruption dans la région qui reste minée par ce fléau.

Même si le cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption dans l'espace CEDEAO bénéficie d'un certain nombre d'acquis, ceux-ci risquent d'être compromis par plusieurs menaces ou faiblesses. Ainsi, 20 ans après l'adoption du protocole sur la lutte contre la corruption de la CEDEAO, ratifié par neuf (9) des quinze (15) Etats membres, il sied d'évaluer la mise en œuvre de ses dispositions pertinentes. C'est dans cette optique que les sections nationales de Transparency International (TI<sup>2</sup>) de dix (10) pays<sup>3</sup> en collaboration avec des organisations partenaires au Burkina Faso et en Guinée ont convenu de mener une étude pour examiner la mesure en œuvre du protocole, notamment ses dispositions portant sur les mesures préventives et le recouvrement des avoirs. L'étude a été réalisée d'octobre à décembre 2021 sous la direction de ANCE-Togo, contact national de TI avec l'appui du Secrétariat de TI à Berlin.

Le rapport de l'étude est conçu comme un outil de plaidoyer régional pour le renforcement du protocole et de sa mise en œuvre. A cette fin, un dialogue des parties prenantes de la lutte contre la corruption dans l'espace CEDEAO a été organisé le 20 décembre 2021 afin d'échanger sur les conclusions de l'étude et réfléchir ensemble sur des actions visant à rendre la mise en œuvre du protocole plus efficace.

### 1.1. *Rappel des objectifs de l'atelier*

- Présenter les conclusions et les recommandations de l'étude sur l'état de mise en œuvre du protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption, réalisée par les sections nationales et les organisations partenaires de TI ;
- Réfléchir ensemble aux actions prioritaires nécessaires pour remédier aux faiblesses identifiées dans la mise en œuvre, par les Etats, du protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption ;
- Discuter sur les prochaines étapes pour renforcer le processus de ratification et de mise en œuvre du protocole.

---

<sup>1</sup> Protocole sur la lutte contre la corruption, Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), 2001, [https://demarchesadministratives.gouv.ml/files/upload/justice/Protocole\\_afrique\\_corruption.pdf](https://demarchesadministratives.gouv.ml/files/upload/justice/Protocole_afrique_corruption.pdf)

<sup>2</sup> [Transparency International](https://www.transparency.org/) est un mouvement mondial animé par une vision commune: un monde dans lequel les Etats, les entreprises, la société civile et les individus dans leur quotidien sont exempts de la corruption. Grâce à plus de 100 sections nationales à travers le monde et un Secrétariat international à Berlin, TI mène la lutte contre la corruption, afin que cette vision soit une réalité.

<sup>3</sup> Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo

## **1.2. *Rappel des résultats attendus***

- Les conclusions et les recommandations de l'étude menée par les sections nationales et des organisations partenaires de TI en Afrique de l'ouest sont partagées ;
- Un ensemble d'actions prioritaires pour le renforcement du Protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption et de sa mise en œuvre est adopté par les participants ;
- Les acteurs ont largement discuté sur les prochaines étapes pour renforcer le processus de ratification et de mise en œuvre du protocole ;

## **2. DEROULEMENT DE L'ATELIER**

### **2.1. *Cérémonie d'ouverture***

Démarrée par la modération assurée par M. Michael Boadi, Chargé de mobilisation des ressources à Ghana Integrity Initiative, la réunion a connu plusieurs allocutions.

Le mot de bienvenue a été donné par M. Ebeh Kodjo Fabrice, PhD, expert politiques anti-corruption et directeur de l'ANCE-Togo.

Ensuite a suivi l'allocution de M. Samuel Kaninda, Conseiller Régional Afrique au Secrétariat de Transparency International, qui est revenu sur l'historique de l'étude ainsi que le contexte et les objectifs de la rencontre.

Le mot d'ouverture a été donné par M. Francis Ben Kaifala, Président de la Commission Anti-Corruption de Sierra Leone et Président du Réseau des Institutions Nationales de Lutte contre la Corruption en Afrique de l'Ouest (RINLCAO).

### **2.2. *Présentation des résultats et recommandations de l'étude***

Deux sessions ont marqué cette partie.

La première session, modérée par M. Michael Boadi, a permis de faire une présentation succincte du rapport d'évaluation de l'état de la mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption par Ebeh Kodjo Fabrice, PhD.

La deuxième session modérée par Mme Blanche SONON, Présidente du Conseil d'Administration du Réseau Social Watch Bénin, a permis à l'orateur de faire des suggestions sur le renforcement de la mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption.

Ces deux présentations ont permis d'avoir des discussions fructueuses sur les forces/acquis ; les faiblesses et recommandations.

#### **2.2.1. *Les forces et acquis du dispositif de lutte contre la corruption dans l'espace CEDEAO***

- 15 sur 15 pays membres de la CEDEAO ont révisé leur code pénal pour y intégrer les infractions liées à la corruption ;
- 15 sur 15 pays ont créé et rendu opérationnelles des institutions de lutte contre la corruption ;
- 15 sur 15 pays ont également rendu opérationnels des organes de régulation, de contrôle et de passation des marchés publics ;
- 4 sur 15 pays ont adopté et mettent en œuvre une loi-cadre de prévention de la corruption (Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Nigeria) ;
- 8 sur 15 pays ont adopté une politique/stratégie nationale de lutte contre la corruption (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Liberia, Niger, Nigeria, Sierra Leone, Sénégal) ; le processus d'élaboration étant en cours en Côte d'Ivoire et au Togo ;
- 15 sur 15 pays ont adopté des lois modernes sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (Directive n° 02/2015/CM/UEMOA) ou assistance de GIABA dans les pays anglophones ;
- 8 sur 15 pays francophones de l'UEMOA ont des normes harmonisées sur la transparence de la gestion des finances publiques (Directive n°01/2009/CM/UEMOA) ; les pays anglophones ont chacune de pareille non harmonisées ; le Liberia a également adopté la loi sur la gestion des finances publiques en 2009 ;
- 8 sur 15 pays ont également des normes harmonisées sur la transparence des marchés et services publics (Directive n°04/2005/CM/UEMOA) ; les pays anglophones ont chacune de pareille non harmonisées ;
- 8 sur 15 pays ont une réglementation du droit d'accès à l'information jugée acceptable par The Right To Information Rating (Gambie, Liberia, Sierra Leone, Ghana, Nigeria, Guinée, Burkina Faso et Côte d'Ivoire) ;
- Les dirigeants de la CEDEAO ont rendu opérationnels plusieurs organes tels que le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ; le Réseau des Institutions Nationales de lutte contre la Corruption en Afrique de l'Ouest (RINLCAO) ; le Réseau Ouest-Africain des Autorités Centrales et des Procureurs (WACAP) et le Comité des Chefs de Police d'Afrique de l'Ouest (CCPAO).

## ***2.2.2. Les faiblesses du dispositif de lutte contre la corruption dans l'espace CEDEAO***

### ***2.2.2.1. Faiblesses liées au Protocole***

- Absence d'opérationnalisation de la Commission Technique Anti-Corruption (article 19(1) du Protocole ;
- Absence d'un mécanisme innovant de financement du Protocole ;
- Faible dispositif régional et national d'alerte ;
- Faible harmonisation des normes en l'absence de directives ou règlements communautaires se traduisant par une variété de législations divergentes dans les pays (déclaration de

- patrimoine, accès à l'information, protection des lanceurs d'alerte, organes anti-corruption, etc.) ;
- Absence d'un mécanisme effectif de suivi de la mise en œuvre et de reporting.

### **2.2.2.2. Faiblesses des systèmes nationaux de lutte contre la corruption**

#### *2.2.2.2.1. Faiblesses juridiques et institutionnelles*

- Faible cadre institutionnel de lutte contre la corruption ;
- Faible conformité des normes nationales aux standards internationaux ;
- Faible dispositif de lutte contre la corruption dans le secteur privé ;
- Faible participation du public aux processus décisionnels et faible accès du public à l'information ;
- Faible qualité et transparence des services publics ;
- Faible digitalisation des finances publiques et marchés publics ; la majorité des Etats recourent aux procédures traditionnelles de gestion des marchés publics (sauf le Nigeria et le Ghana qui sont à l'étape embryonnaire de marchés numériques) ;
- Existence de certaines vulnérabilités sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme et faible système de recouvrement des avoirs ;
- Faible application des normes (lois et codes de conduite) ;
- Faible répression et impunité de certains actes de corruption : certaines révélations d'actes de corruption faites par des lanceurs d'alerte ne font l'objet d'aucune poursuite.

#### *2.2.2.2.2. Faiblesse des organes de lutte contre la corruption*

- Faible indépendance des organes de lutte contre la corruption ;
- Absence de code de conduite du personnel dans certains organes de lutte ;
- Absence ou faible application du statut particulier dans certains organes de lutte ;
- Absence ou faible pouvoir d'investigation clairement exprimé pour certains organes ;
- Faible autonomie financière pour la majorité des organes de lutte ;
- Faible autonomie de recrutement du personnel des organes de lutte (la majorité des organes fonctionne à partir des agents détachés par la fonction publique) ;
- Chevauchement et conflits de compétences entre organes de lutte ;
- Absence/faiblesse d'institutions spécialisées de lutte contre le recouvrement de créances ;
- Faible capacité des acteurs et faible niveau d'information ;
- Faible mise en œuvre des mesures de recouvrement ;
- Faible systèmes judiciaires (déficit d'application de la loi et corruption de certains agents).
- Ressources matérielles, humaines, techniques et financières inadéquates.

### *2.2.2.2.3. Faiblesses du système anti-corruption du secteur privé et des OSCs*

- Faible conformité des législations aux standards internationaux
- Absence d'adhésion des entreprises togolaises à la norme ISO 37001 ou norme anti-corruption dans les entreprises ;
- Faible prise d'initiatives volontaires de lutte anti-corruption dans les entreprises privées
- Faiblesse des normes de comptabilité et d'audit
- Faible réseautage et manqué de ressources des OSCs (matérielles, techniques et financières).

### *2.2.3. Les recommandations pour les actions prioritaires*

#### *➤ A LA COMMISSION DE LA CEDEAO*

##### *2.2.3.1. Renforcer l'efficacité du Protocole*

###### *2.2.3.1.1. Rendre opérationnel la Commission Technique Anti-Corruption*

Conformément à l'article 19(1) du Protocole, il conviendrait de mettre sur pied et rendre opérationnel la Commission Technique Anti-Corruption qui joue entre autres, la mission de superviser l'application du Protocole aussi bien au niveau national que régional.

###### *2.2.3.1.2. Rendre opérationnel le dispositif de rapport périodique*

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente du Protocole, les États membres devront s'accorder sur un calendrier pour l'évaluation et le rapport périodiques des mesures prises et les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre.

###### *2.2.3.1.3. Mettre en place un mécanisme de financement du Protocole*

Les Etats membres de la CEDEAO devraient envisager un mécanisme spécifique de financement du Protocole pour son efficacité et surtout être capable de fournir l'assistance technique nécessaire aux Etats pour une mise en œuvre harmonieuse du Protocole, à l'image de ce qui est opérationnel dans le mécanisme de prévention et de gestion des conflits de la CEDEAO<sup>4</sup>.

###### *2.2.3.1.4. Renforcer l'application du Protocole*

Renforcer l'harmonisation des systèmes et l'efficacité du Protocole en adoptant plusieurs actes communautaires (directives, décisions, règlements ou autres mesures d'application) pour étayer plusieurs dispositions, notamment, la protection des lanceurs d'alerte, la transparence des activités de lobbying, la déclaration du patrimoine, la participation et l'accès du public à l'information, la

---

<sup>4</sup> Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité (Abuja, décembre 1999), <https://www.oecd.org/fr/csao/publications/39466688.pdf> (03.11.21)

transparence budgétaire/finances publiques, les marchés publics, les codes d'éthique et de déontologie, etc.

Renforcer la coopération régionale et internationale en matière de recouvrement de créances.

➤ ***AU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'ACTION CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT EN AFRIQUE DE L'OUEST (GIABA)***

***2.2.3.2. Renforcer les mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme***

- ✓ Renforcer le processus d'harmonisation des législations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans la région ;
- ✓ Renforcer les capacités des acteurs sur les instruments et bonnes pratiques de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans la région ;
- ✓ Renforcer le dispositif de contrôle de conformité des entités assujetties et des mouvements transfrontaliers d'espèces et instruments négociables au porteur.

➤ ***AUX ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO***

***2.2.3.3. Renforcer le cadre institutionnel régional et les cadres nationaux de lutte contre la corruption***

- Créer/Renforcer et opérationnaliser les autorités supérieures de contrôle administratif dans les pays, dotées d'une autonomie juridique, administrative et financière ;
- Créer et rendre opérationnel dans chaque Etat Partie un Parquet National Financier (PNF), spécialisé dans les poursuites contre les actes de corruption ;
- Créer/Renforcer et opérationnaliser dans chaque Etat Partie une Brigade Economique et Financière (BEF) comprenant des unités spécialisées dans les nouvelles infractions économiques et financières et des compétences étendues à ces nouvelles formes de criminalité économique et financière ;
- Créer/Renforcer et opérationnaliser dans chaque Etat Partie une autorité d'accès à l'information et à la documentation publique ;
- Créer/Renforcer et opérationnaliser dans chaque Etat Partie la Haute Cour de Justice, habilitée à connaître des cas de corruption des hauts fonctionnaires de l'Etat ;
- Renforcer les Conseils Supérieurs de la Magistrature (CSM) pour être plus apte à assurer l'intégrité des magistrats ;
- Créer/renforcer le cadre de concertation des acteurs de lutte contre la corruption au niveau national et régional.

***2.2.3.4. Renforcer la participation et l'accès du public à l'information***

- Renforcer/adopter et mettre en œuvre des processus qui permettent aux citoyens, notamment aux groupes vulnérables, de participer activement à la lutte contre la corruption, à la planification du développement et à l'élaboration des politiques (agoras, consultations des populations, cadre de concertations Etat-Société civile, etc.)<sup>5</sup> ;
- Renforcer l'éducation civique à la culture de dénonciation des actes de corruption ;
- Renforcer les mesures de gouvernement ouvert par l'adhésion à plusieurs institutions œuvrant dans le domaine (Partenariat pour un Gouvernement Ouvert)<sup>6</sup>;
- Renforcer l'adhésion et la mise en œuvre des normes de transparence des infrastructures (CoST)<sup>7</sup> ;
- Renforcer l'adhésion et la mise en œuvre des normes de Initiative mondiale pour la transparence fiscale/Global Initiative for Fiscal Transparency (GIFT)<sup>8</sup> ;
- Rendre effectif les organes en charge d'assurer l'accès à l'information ainsi que des mécanismes appropriés de contrôle, de sanctions et d'évaluation.

#### **2.2.3.5. Renforcer la lutte contre la corruption dans le secteur privé**

- Appuyer l'adoption, la vulgarisation et l'application des codes de conduite et pacte d'intégrité dans les entreprises privées ou les principes de conduite des affaires pour contrer la corruption (Août 2004) de Transparency International ;
- Adopter une loi de renforcement d'un contrôle interne des entreprises privées ;
- Appuyer les entreprises à adhérer au 10ème Principe du Pacte Mondial (Global Compact) des Nations Unies – 2004<sup>9</sup> ;
- Accompagner les entreprises privées à adhérer à la certification de la Norme ISO37001 ou Système de Management Anti-Corruption<sup>10</sup>.

#### **2.2.3.6. Renforcer la transparence des services et finances publics par la digitalisation**

- ✓ Renforcer les solutions numériques (GovTech) dans la gestion des finances publiques ; incluant à la fois (i) le renforcement de la digitalisation des recettes publiques et subventions et (ii) le renforcement de la digitalisation de la gestion des dépenses publiques ;

<sup>5</sup>Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité (Abuja, décembre 1999),

[https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/Rapport\\_sur\\_la\\_gouvernance\\_en\\_Afrique%20IV.pdf](https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/Rapport_sur_la_gouvernance_en_Afrique%20IV.pdf)

<sup>6</sup> Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, <https://www.opengovpartnership.org/policy-areas/>

<sup>7</sup> Initiative pour la transparence des infrastructures (CoST), [https://infrastructuretransparency.org/wp-content/uploads/2018/06/14\\_Cost\\_Summary\\_French\\_Proof\\_2.pdf](https://infrastructuretransparency.org/wp-content/uploads/2018/06/14_Cost_Summary_French_Proof_2.pdf)

<sup>8</sup> Initiative mondiale pour la transparence fiscale <https://www.fiscaltransparency.net/public-participation-principles-and-guide/>

<sup>9</sup> UN Global Compact (2004), <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles/principle-10>

<sup>10</sup> Norme ISO37001 ou Système de Management Anti-Corruption, <https://www.bsigroup.com/fr-FR/ISO-37001--Systeme-de-Management-Anti-Corruption/#:~:text=L%E2%80%99ISO37001%20est%20la%20nouvelle%20norme%20internationale%20con%C3%A7ue%20pour,la%20corruption.%20Voir%20toutes%20nos%20formations%20ISO37001%20%E>

- ✓ Renforcer la gouvernance des entreprises publiques par la digitalisation ;
- ✓ Renforcer la gouvernance de la fonction publique par la digitalisation ;
- ✓ Renforcer la gouvernance du secteur judiciaire de la digitalisation ;

#### **2.2.3.7. Renforcer la transparence des marchés publics**

- Renforcer la numérisation des marchés publics /marchés publics électroniques ;
- Renforcer les mesures de contrats ouverts (Open Contracting) : publier et mettre à jour tous les contrats et contrats de sous-traitants ; rendre public les informations sur les paiements ;
- Renforcer les capacités des acteurs des marchés publics, notamment la faible capacité des organes de passation de marchés au niveau sectoriel, déconcentré et décentralisé ainsi qu'au niveau des prestataires de services ;
- Renforcer le cadre juridique et institutionnel des marchés publics : alléger les délais de passation, incorporer des dispositions explicites sur les conflits d'intérêts, la corruption et la fraude dans les législations et formulaires de marchés publics ;

#### **2.2.3.8. Renforcer les mesures anti-blanchiment de capitaux**

- ✓ Renforcer la mise en œuvre de la réglementation sur les transactions en espèces dans l'espace CEDEAO ;
- ✓ Renforcer le contrôle des mouvements transfrontaliers d'espèces et instruments négociables au porteur dans l'espace ;
- ✓ Renforcer la réglementation et le contrôle des Flux Financiers Illicites (FFI) ;
- ✓ Renforcer le contrôle des mouvements de devises dans l'espace ;
- ✓ Mettre en place et mettre à jour des registres de la propriété effective.

#### **2.2.3.9. Renforcer les systèmes de recouvrement de créances**

- ✓ Créer/ opérationnaliser/ renforcer et les agences en charge de recouvrement des créances et avoirs conformes aux normes internationales (elle devrait être dotée d'une autonomie juridique, administrative et financière et non rattachée à aucun ministère) ;
- ✓ Augmenter le niveau d'information des acteurs sur les enjeux de la corruption transnationale ;
- ✓ Doter les institutions de recouvrement de moyens techniques, humains et financiers ;
- ✓ Renforcer la coopération régionale et internationale en matière de recouvrement de créances.

#### **2.2.3.10. Renforcer l'application des lois**

- Renforcer l'application des sanctions contre les actes de corruption ;
- Renforcer l'équité et la justice dans le traitement des dossiers des citoyens ;

- Accroître les poursuites contre les actes de corruption.

#### **2.2.4. Résumé des échanges**

Les questions et commentaires des participants ont tourné autour de : comment renforcer l'application des sanctions ; pourquoi le comité technique anti-corruption n'a pas été mis en place ; la faible capacité des organes anti-corruption ; la faiblesse du protocole qui nécessiterait un amendement ; la faible implication des organisations de la société civile ; la méthodologie de calcul de l'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International ; le suivi des recommandations de l'atelier, etc.

Les orateurs ont successivement donné des réponses satisfaisantes à toutes ces séries de questions pertinentes.

#### **2.2.5. Les prochaines étapes**

- L'adoption et la diffusion d'une déclaration des sections nationales de Transparency International et organisations partenaires en Afrique de l'Ouest dans les réseaux sociaux le 21 décembre 2021 ;
- La poursuite de la diffusion de la déclaration au niveau national par les sections nationales de Transparency International et organisations partenaires à différentes institutions nationales (Ministère des affaires étrangères, institutions de lutte contre la corruption, ambassades de la CEDEAO) ;
- Dépôt de la déclaration à la CEDEAO par la section nationale de TI à Abuja ;
- Finalisation et partage des documents de l'atelier ;
- Suivi et plaidoyer des membres de TI avec les dirigeants de la CEDEAO pour la mise en œuvre des recommandations.

#### **2.2.6. Clôture de l'atelier**

Les mots de clôture ont été marqués par deux interventions, notamment celle de M. Ebeh Kodjo Fabrice, directeur de l'ANCE-Togo (organisation hôte) et de Mme Linda Ofori-Kwafo membre du conseil d'administration de Transparency International. Tous deux ont félicité tous les participants pour la qualité des débats et des résolutions et ont souhaité la mobilisation de tous les acteurs pour la mise en œuvre des recommandations de l'atelier.

### **3. CONCLUSION**

Les initiatives de lutte contre la corruption dans les quinze pays de la CEDEAO ont connu des résultats mitigés, en raison de l'existence de plusieurs faiblesses et menaces qui risquent de compromettre les efforts de lutte.

Tout compte fait, le nouveau régime des actes communautaires de la CEDEAO, constitue une véritable opportunité pour la lutte contre la corruption, en ce que les dirigeants de la CEDEAO

peuvent désormais, prendre des mesures directement applicables dans les Etats membres, tels que les règlements, directives, décisions et autres mesures communautaires pour renforcer la mise en œuvre du protocole.

## 4. ANNEXES

**ANCE TOGO**  
Association Nationale de Combattre la Corruption

**RINLCAO NACIWA**  
Réseau Inter-Organisationnel de Lutte contre la Corruption en Afrique de l'Ouest

**TRANSPARENCY INTERNATIONAL**  
The global coalition against corruption

**21 DECEMBRE 2001-21 DECEMBRE 2021, 20EME ANNIVERSAIRE**

**LE PROTOCOLE DE LA CEDEAO SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, 20 ANS APRES, OU EN SOMMES-NOUS ?**

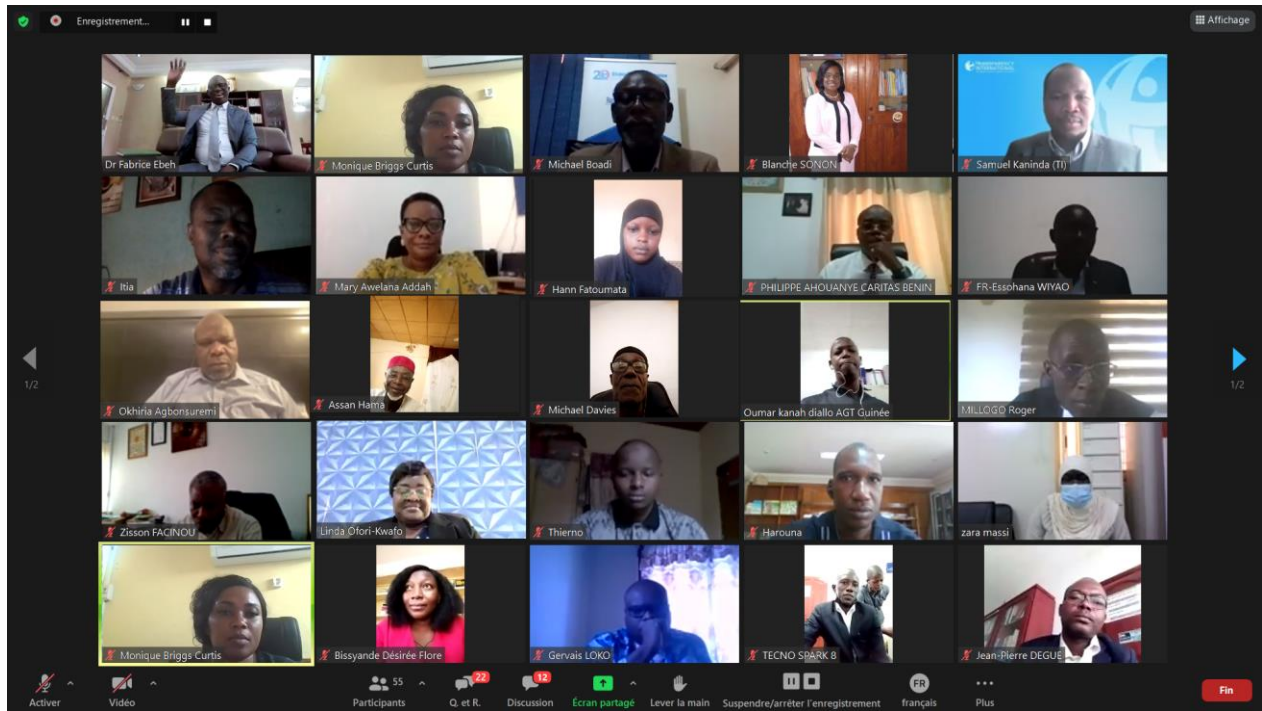
**WEBMINAIRE ZOOM**  
**DATE : 20 DÉCEMBRE 2021**  
**HEURE : 10H00 À 12H00 TU**  
**ID : 868 7373 5565**  
**CODE : 352480**

**MICHAEL BOADI**  
Modérateur, Chargé de Fundraising, Chana Integrity Initiative

**EBEH FABRICE, PhD**  
Expert Politiques anti-corruption  
Orateur principal

**FRANCIS BEN KAIFALA**  
Président de la Commission Anti-Corruption de Sierra Leone & RINLCAO

**SAMUEL KANINDA**  
Conseiller Régional Afrique, Transparency International



**Quelques participants au dialogue multipartite du 20 décembre**

**DIALOGUE MULTIPARTITE SUR L'ÉTAT  
DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE LA CEDEAO  
SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 20 ANS APRES (21 Déc. 2001-21 déc. 2021)  
LISTE DES PARTICIPANTS**

Ordre	Nom et prénoms	Organisation	Pays	Courriel/contact
<b>Institutions étatiques</b>				
1)	Hermann Orou TAKOU	DC MEF	BENIN	<a href="mailto:htakou@finances.bj">htakou@finances.bj</a>
2)	Zisson FACINO	IGF	BENIN	<a href="mailto:ziscos1@yahoo.fr">ziscos1@yahoo.fr</a>
3)	Célestin KPONNON	CENTIF	BENIN	<a href="mailto:ckponnon@gmail.com">ckponnon@gmail.com</a>
4)	Isidore Clément CAPO-CHICHI	CBDH	BENIN	<a href="mailto:president.cbdh@gmail.com">president.cbdh@gmail.com</a>
5)	Atty. Jargbe Roseline Nagbe Kowo	Chief Executive Officer/Executive Director PUBLIC PROCUREMENT & CONCESSION COMMISSION (PPCC)	REPUBLIC OF LIBERIA	<a href="mailto:rnagbe@yahoo.com">rnagbe@yahoo.com</a>
6)	Cllr. Musa F. Dean	Ministry of Justice (MOJ)	REPUBLIC OF LIBERIA	<a href="mailto:musdean@yahoo.com">musdean@yahoo.com</a>
7)	Madam Elizabeth Dorkin	Officer-In-Charge Governance Commission Monrovia, Liberia Governance Commission	REPUBLIC OF LIBERIA	<a href="mailto:dorkinelizabeth@gmail.com">dorkinelizabeth@gmail.com</a>
8)	Hon. Cllr. Edwin Kla Martin	Executive Chairperson, Liberia Anti-Corruption Commission LIBERIA ANTI-CORRUPTION COMMISSION	REPUBLIC OF LIBERIA	+231770528619 <a href="mailto:laccliberia@gmail.com">laccliberia@gmail.com</a>
9)	Jeffrey Yates	Head of Secretariat LEITI Liberia Extractives Industries Transparency Initiative (LEITI)	REPUBLIC OF LIBERIA	<a href="mailto:jefferynukatayates2000@gmail.com">jefferynukatayates2000@gmail.com</a>
10)	Hon P. Garswa Jackson, Sr.	Auditor General, Republic of Liberia General Auditing Commission Republic of Liberia	REPUBLIC OF LIBERIA	<a href="mailto:oag@gac.gov.lr">oag@gac.gov.lr</a>

11)	EDWIN W. HARRIS, JR.	Director General Financial Intelligence Unit	REPUBLIC OF LIBERIA	<a href="mailto:eworyonwonharris@gmail.com">eworyonwonharris@gmail.com</a>
12)	Col. Patrick T. Sudue	Inspector General Liberia National Police	REPUBLIC OF LIBERIA	<a href="mailto:info@lnp.gov.lr">info@lnp.gov.lr</a>
13)	Hon. Thomas Doe Nah	Commissioner General, Liberia Revenue Authority	REPUBLIC OF LIBERIA	<a href="mailto:ncreative69@hotmail.com">ncreative69@hotmail.com</a> <a href="mailto:ncreative69@gmail.com">ncreative69@gmail.com</a>
14)	Nyankoye Florentin Haba	Membre Cour des Comptes Conakry	GUINEE	<a href="mailto:flohaba@yahoo.fr">flohaba@yahoo.fr</a> Tél : +224 622 97 63 60
15)	Mamadou Talibé Diallo	Vice-Président CENTIF Conakry	<b>GUINEE</b>	Tél : +224 622 21 86 24 <a href="mailto:mamadtalibed@yahoo.fr">mamadtalibed@yahoo.fr</a>
16)	Habib Dieng	Membre <b>Agence Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC)</b>	<b>GUINEE</b>	Tél : +224 622 41 93 55 <a href="mailto:dienghabib5@gmail.com">dienghabib5@gmail.com/</a> <a href="mailto:anlanguinee@gmail.com">anlanguinee@gmail.com</a>
17)	Patrice Sandouno	Membre <b>Agence Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC)</b> Conakry	<b>GUINEE</b>	Tél : +224 622 73 52 83 <a href="mailto:anlanguinee@gmail.com">anlanguinee@gmail.com</a>
18)	Ousmane Condé	Membre <b>Office de Répression des Délits Economiques et Financiers (ORDEF)</b> Conakry	<b>GUINEE</b>	Tél : +224 628 33 64 75 e-mail: <a href="mailto:ouzman300@yahoo.fr">ouzman300@yahoo.fr</a>
19)	Monsieur DJOBI IRIE FRANCOIS	Commissaire Divisionnaire Major de Police, Conseiller Technique du Président de la CENTIF CI	COTE D'IVOIRE	E-mail : <a href="mailto:f.djobi@centif.ci">f.djobi@centif.ci</a> ; contact : 0707828802
20)	Félicité KRAMOH	Directrice des Opérations Commission à l'Information d'intérêt Public et aux Documents Public (CAIDP)	COTE D'IVOIRE	<a href="mailto:kramohfel@gmail.com">kramohfel@gmail.com</a> 22 50 17 14 07 58 26 14

21)	Mme DJABA Langhame, épouse JOHNSON	Inspecteur d'Etat, Inspection générale d'Etat (IGE)	TOGO	Tél : 90 11 72 72 Mail : <a href="mailto:idiaba@ige.tg">idiaba@ige.tg</a>
22)	SALOMON Kokou Franck	Inspecteur des finances Inspection générale des finances (IGF)	TOGO	Mail : <a href="mailto:salomonkofr@gmail.com">salomonkofr@gmail.com</a>
23)	AMEKUDZI Koffi Séwonou	Chef Cellule Administration et Renforcement de Capacités Initiative pour la Transparence dans les industries Extractives (ITIE)	TOGO	Mail : <a href="mailto:mikamekudzi@hotmail.com">mikamekudzi@hotmail.com</a>
24)	DJATO Souleymana	Directeur de Planification, HAPLUCIA Expert en suivi-évaluation Gestion axée sur les résultats	TOGO	Email : <a href="mailto:dsouleymana@yahoo.fr">dsouleymana@yahoo.fr</a>
25)	Wiyao Essohana	Président Haute autorité de prévention et de lutte contre la Corruption et infractions assimilées (HAPLUCIA)	TOGO	Email: <a href="mailto:essohanawiyao@yahoo.fr">essohanawiyao@yahoo.fr</a>
26)	Tim Melaye	GIABA		<a href="mailto:tmelaye@giaba.org">tmelaye@giaba.org</a>
27)	Adiamoh	GIABA		<a href="mailto:aadiamoh@giaba.org">aadiamoh@giaba.org</a>
28)	Sikiratou	GIABA		<a href="mailto:basikiratou@giaba.org">basikiratou@giaba.org</a>
29)	Michael	GIABA		<a href="mailto:michael.acig@gmail.com">michael.acig@gmail.com</a>
30)	Fatou	GIABA		<a href="mailto:fatouj@article19.org">fatouj@article19.org</a>

#### **Organisations de la société civile**

31)	Blanche SONON	Social Watch Bénin	BÉNIN	<a href="mailto:bsonon@socialwatch.bj">bsonon@socialwatch.bj</a>
32)	Victor GBEDO	Bethesda	BÉNIN	<a href="mailto:gbedovic01@yahoo.fr">gbedovic01@yahoo.fr</a>
33)	Rigobert OROU GANNI	GSAT ONG	BÉNIN	<a href="mailto:riorouganni10@gmail.com">riorouganni10@gmail.com</a>
34)	A. Françoise SOSSOU AGBAHOLOU	WILDAF Bénin	BÉNIN	<a href="mailto:sossou_af@yahoo.fr">sossou_af@yahoo.fr</a>
35)	Léontine IDOHO KONOU	RIFONGA Bénin	BÉNIN	<a href="mailto:rifongabenin@gmail.com">rifongabenin@gmail.com</a>
36)	Martin V. ASSOGBA	ALCRER ONG	BÉNIN	<a href="mailto:alcrerpara@yahoo.fr">alcrerpara@yahoo.fr</a>
37)	Jean-Baptiste ELIAS	FONAC	BÉNIN	<a href="mailto:jeanbaptiste_elias@yahoo.fr">jeanbaptiste_elias@yahoo.fr</a>

38)	Guy Constant EHOUMI	ReJEB	BÉNIN	<a href="mailto:ehoumig@yahoo.fr">ehoumig@yahoo.fr</a>
39)	Fatoumata BATOKO ZOSSOU	Coalition des OSC pour le Gouvernement Ouvert	BÉNIN	<a href="mailto:batoko_zossou@hotmail.com">batoko_zossou@hotmail.com</a>
40)	Ralmeg GANDAHO	Changement Social Bénin	BÉNIN	<a href="mailto:ralmeg.gandaho@csbenin.org">ralmeg.gandaho@csbenin.org</a>
41)	Zakiath LATOUNDJI	UPMB	BÉNIN	<a href="mailto:zakiathl@yahoo.fr">zakiathl@yahoo.fr</a>
42)	Père Philippe SANHOUEKOUA	CARITAS Bénin	BÉNIN	<a href="mailto:secretariat@caritasbenin.org">secretariat@caritasbenin.org</a>
36)	Joël ATAYI GUEDEGBE	Nouvelle Ethique	BÉNIN	<a href="mailto:j.atayi31@gmail.com">j.atayi31@gmail.com</a>
37)	Mr. Lawrence Yealue	Country Director Accountability Lab Liberia	LIBERIA	<a href="mailto:lawrence@accountabilitylab.org">lawrence@accountabilitylab.org</a>
38)	Mr. Eddie Jarwolo	Executive Director NAYMOTE Partners for Democratic Development	LIBERIA	<a href="mailto:naymoteliberia@gmail.com">naymoteliberia@gmail.com</a>
39	Madam Loretta Pope - Kai	National Chairperson National Civil Society Council of Liberia (NCSCCL)	LIBERIA	<a href="mailto:lpope692@gmail.com">lpope692@gmail.com</a>
40	Alpha Abdoulaye Diallo	Président PCQVP Conakry	GUINEE	Tél : +224 628 37 55 99 <a href="mailto:alphado2003@yahoo.fr">alphado2003@yahoo.fr</a>
41	Monique Curtis	Directrice Courrierdeconakry/Medias Conakry	GUINEE	Tél : +224 622 27 83 66 <a href="mailto:mcurtisbriggs@yahoo.fr">mcurtisbriggs@yahoo.fr</a>
42	Boubacar Algassimou Diallo	Directeur Couleurdeguinee/Medias Conakry	GUINEE	Tél : +224 620 02 81 94 <a href="mailto:babafouta@gmail.com">babafouta@gmail.com</a>
43	Nouhou Baldé	Administrateur Général guineematin/Medias	GUINEE	Tél : +224 621 44 06 32 <a href="mailto:nouhoubalde@gmail.com">nouhoubalde@gmail.com</a>
44	Mamadou Diallo	Responsable des Projets OSIWA	GUINEE	Tél : +224 625 12 01 <a href="mailto:madioallo@osiwa.org">madioallo@osiwa.org</a>
45	Abdourahmane Diallo	Coordinateur des Programmes OSIWA	GUINEE	Tél : +224 628 92 20 79 <a href="mailto:adioallo@osiwa.org">adioallo@osiwa.org</a>
46	Hervé Lado	Coordinateur des Programmes	GUINEE	<a href="mailto:hlado@resourcegovernance.org">hlado@resourcegovernance.org</a>

		Natural Resource Governance Institute (NRGI)		
47	Oumar Kanah Diallo	Président Association Guinéenne pour la Transparence(AGT) Conakry	GUINEE	Tél : +224 622 40 41 42 <a href="mailto:okanadiallo77@gmail.com">okanadiallo77@gmail.com</a>
48	Boubacar Atigou Diallo	Membre Association Guinéenne pour la Transparence(AGT) Conakry	GUINEE	Tél : +224 621 48 95 56 <a href="mailto:atigou3@gmail.com">atigou3@gmail.com</a>
49	Thierno Hamidou Sow	Membre Association Guinéenne pour la Transparence(AGT) Conakry	GUINEE	<a href="mailto:hamsy900@gmail.com">hamsy900@gmail.com</a> <a href="mailto:atigou3@gmail.com">mailto:atigou3@gmail.com</a> Tél : +224 628 62 15 52
50	Tenin Kaba	Membre Association Guinéenne pour la Transparence(AGT) Conakry	GUINEE	Tél : +224 622 62 51 27 <a href="mailto:kabattenin@gmail.com">kabattenin@gmail.com</a>
51)	Fatoumata Hann	Membre Association Guinéenne pour la Transparence(AGT) Conakry	GUINEE	Tél : +224 621 68 37 51 <a href="mailto:fatoumatahann39@gmail.com">fatoumatahann39@gmail.com</a>
52)	PIUS KOSSI KOUGBLENOU	Directeur Exécutif ONG ACOMB	TOGO	<a href="mailto:kossi.kougblenou@yahoo.fr">kossi.kougblenou@yahoo.fr</a>
53)	Ghislain Koffi D. NYAKU	Directeur Exécutif ONG CACIT	TOGO	<a href="mailto:ghislainyaku10@gmail.com">ghislainyaku10@gmail.com</a>
54)	Precilia DJODJI	ANCE	TOGO	<a href="mailto:precilia.djodji@gmail.com">precilia.djodji@gmail.com</a>
55)	Ebeh Kodjo Fabrice, PhD	Expert-politiques anti- corruption	TOGO	<a href="mailto:Ebeh.kodjo.fabrice@gmail.com">Ebeh.kodjo.fabrice@gmail.com</a>
56)	Kévin Y. B. KOUMDOU	Associé-Gérant / Développeur Web	TOGO	<a href="mailto:kevin@it-devweb.com">kevin@it-devweb.com</a>
57)	NYAKU Ghislain Dodji Koffi,	Directeur, Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo (CACIT)	TOGO	
58)	Samiroudine Ouro-Samir	Chargé de projets, ANCE	TOGO	<a href="mailto:samir1991.ourosama@gmail.com">samir1991.ourosama@gmail.com</a>
59)	Dr.Luc Marius IBRIGA (ASCE-LC)	REN-LAC	BURKINA	<a href="mailto:malucib@yahoo.fr">malucib@yahoo.fr</a>
60)	Mahamoudou DRABO	REN-LAC	BURKINA	<a href="mailto:m_drabo@yahoo.fr">m_drabo@yahoo.fr</a>
61)	Sagado NACANABO	REN-LAC	BURKINA	<a href="mailto:nsagado@yahoo.fr">nsagado@yahoo.fr</a>
62)	Harouna SINON	REN-LAC	BURKINA	<a href="mailto:harounasinon@gmail.com">harounasinon@gmail.com</a>
63)	Roger MILLOGO	REN-LAC	BURKINA	<a href="mailto:sinewiyemillogo@gmail.com">sinewiyemillogo@gmail.com</a>

64)	Flore BISSYANDE	REN-LAC	BURKINA	<a href="mailto:bissydesi@gmail.com">bissydesi@gmail.com</a>
65)	Odeh	Accountability Lab Nigeria Country Director	NIGERIA	<a href="mailto:odeh@accountabilitylab.org">odeh@accountabilitylab.org</a>
66)	Osasah	Centre LSD ED	NIGERIA	<a href="mailto:monday.osasah@centrelsd.org">monday.osasah@centrelsd.org</a> <a href="mailto:itia.otabor@centrelsd.org">itia.otabor@centrelsd.org</a>
67)		Good Governance Team (Mr Tunde Salman) Convener	NIGERIA	<a href="mailto:Goodgovernanceteam@gmail.com">Goodgovernanceteam@gmail.com</a>
68)	Agbonsuremi	Progressive Impact Organization (PRIMORG)	NIGERIA	<a href="mailto:info@primorg.org">info@primorg.org</a> <a href="mailto:adaobi.o@primorg.org">adaobi.o@primorg.org</a> <a href="mailto:agbonsuremi@primorg.org">agbonsuremi@primorg.org</a>
69)	Tallison	Centre for Democracy and Development (CDD)	NIGERIA	<a href="mailto:tallison@cddwestafrica.org">tallison@cddwestafrica.org</a> <a href="mailto:aolakunle@cddwestafrica.org">aolakunle@cddwestafrica.org</a>
70)	Adekunle Lukman	21 <sup>st</sup> Century	NIGERIA	<a href="mailto:adekunlelukman2003@yahoo.com">adekunlelukman2003@yahoo.com</a> <a href="mailto:a.lukman@ceywi.org">a.lukman@ceywi.org</a>
71)		AFRICMIL	NIGERIA	<a href="mailto:info@africmil.org">info@africmil.org</a> <a href="mailto:conumah@africmil.org">conumah@africmil.org</a> <a href="mailto:conumah@hotmail.com">conumah@hotmail.com</a>
72)	Zainab Haruna	Step Up Nigeria (Programme Director)	NIGERIA	<a href="mailto:Stepupnigeria2018@gmail.com">Stepupnigeria2018@gmail.com</a> <a href="mailto:Zainab.haruna@stepupnigeria.org">Zainab.haruna@stepupnigeria.org</a>
73)	Tolutope Agunloye	BudgIT	NIGERIA	<a href="mailto:tolutope@yourbudget.com">tolutope@yourbudget.com</a>
	Michael Oko-Davies	Executive Director, Public- Private Integrity A premier anti-corruption civil society organization	GAMBIA	<a href="mailto:michael.acig@gmail.com">michael.acig@gmail.com</a>
<b>Partenaires</b>				
74)	Ruben ALBA AGUILERA	Chef Coopération DUE	BÉNIN	<a href="mailto:ruben.alba-aguilera@eeas.europa.eu">ruben.alba- aguilera@eeas.europa.eu</a>
75)	Mélanie BÜSCH	Cheffe de domaine Gouvernance Bureau de la Coopération suisse au Bénin	BÉNIN	<a href="mailto:melanie.buesch@eda.admin.ch">melanie.buesch@eda.admin.ch</a>
76)	Anne HAHN	Directrice Résidente GIZ	BÉNIN	<a href="mailto:anne.hahn@giz.de">anne.hahn@giz.de</a>
77)	Antonie De KEMP	Chef Coopération Ambassade Pays-Bas	BENIN	<a href="mailto:antonie-de.kemp@minbuza.nl">antonie-de.kemp@minbuza.nl</a>
78)	Carl ANDERSON	Représentant Résident USAID	BENIN	<a href="mailto:clamberton@usaid.gov">clamberton@usaid.gov</a>
79)	Epiphanie Meteteiton HOUMEY EKLU- KOEVANU	Team Leader Gouvernance démocratique et institutionnelle Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	TOGO	<a href="mailto:meteteiton.houmey@undp.org">meteteiton.houmey@undp.org</a>

80)	Mohamed and Michael	UNICEF, Lomé	TOGO	<a href="mailto:melbechir@unicef.org">melbechir@unicef.org</a>
81)	Michael CASTRO	Spécialiste en Politique Social (Finances Publiques) Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale UNICEF	SENEGAL	<a href="mailto:micastro@unicef.org">micastro@unicef.org</a>
82)	Ann-Charlotte SALLMANN	Délégation de l'Union européenne, Togo	TOGO	<a href="mailto:ann-charlotte.sallmann@eeas.europa.eu">ann-charlotte.sallmann@eeas.europa.eu</a>
83)	Claudia Sanen	Alliance for Integrity Regional Manager Africa Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH	BERLIN	Email : <a href="mailto:clauda.sanen@giz.de">clauda.sanen@giz.de</a>
84)	Samuel Kaninda	Conseiller Régional Afrique, Transparency International	BERLIN	Email : <a href="mailto:skaninda@transparency.org">skaninda@transparency.org</a>